

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION D'UN (1) MEMBRE DE LA COMMISSION
DE L'UNION AFRICAINE POUR LE DROIT INTERNATIONAL**

Doc. EX.CL/1146(XXXIV)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection d'un (1) membre femme de la Commission de l'Union africaine pour le droit international, de la région de l'Afrique centrale ;
2. **ÉLIT** un (1) membre ci-après de la CUADI pour un mandat de cinq (5) ans:

N°	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1.	ELA NCHAMA Tomassa Bisia	F	République de Guinée Equatoriale	Afrique Centrale

3. **RECOMMANDE** le membre élu de la CUADI à la 32^e session ordinaire de la Conférence, pour nomination.